

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 décembre 2008

L'an deux Mille huit, le **vingt trois décembre** à dix huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur COLAS Roger, Maire,

Date de convocation : 16 décembre 2008

Etaient présents : ARGOUARC'H Frédérique – BELLEGUIC Robert - CADIC Jean-Paul – CAUDAN Monique - CORNE André – GAUBERT Louis – HERVET Claude– JEHANNO Claude - LE GOFF Bernard - LE MARRE Armel – LE NAOUR Elise – NIGEN Michel - PERRON Françoise - RICHARD Magali –ROLLIN Philippe
Formant la majorité des membres en exercice

Absent : Jean-Noël ROBET qui donne procuration à Armel LE MARRE
Françoise CUDAN qui donne procuration à Elise LE NAOUR
Georges FITAMANT

Le Conseil a choisi pour secrétaire Magali RICHARD

ORDRE DU JOUR

1. Approbation compte-rendu de la réunion du 25 Novembre 2008
2. Aménagement Sécurité RD 790 2^{ème} tranche (projet – demande de subventions)
3. Instauration d'une P.V.R (Participation pour le financement des voiries et réseaux publics)
4. Décisions modificatives exercice 2008
5. Bibliothèque municipale : opération désherbage.

Approbation compte-rendu de la réunion du 25 Novembre 2008

Le compte-rendu de la réunion du 25 novembre 2008 est adopté à l'unanimité.

Aménagement RD 790 2^{ème} tranche et Effacements des réseaux

(Affiché en mairie le 26/12/08 – Visé par la Préfecture le 29/12/08)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement de la RD 790 (2^{ème} tranche – de la pharmacie à la boulangerie) avec mise en souterrain des réseaux basse tension, Eclairage Public et France Télécom)

L'estimation des dépenses se monte à :

<u>Travaux d'Aménagement RD 790</u>	223 000.00 €HT	
<u>Effacements des réseaux</u>	226 630.27 €	HT
❖ Réseau Basse Tension	146 239.58 € HT	
❖ Eclairage Public	44 820.36 € HT	
❖ Réseau téléphonique	35 570.33 € HT	
TOTAL DES TRAVAUX	449 630.27 €	HT

Le financement peut être envisagé comme suit :

- Subvention PAMELA ou SDEF
- Subvention du Conseil Général Patrimoine et Cadre de Vie
- Subvention du Conseil Général Opérations sur routes départementales
- Dotation Globale d'Équipement (D.G.E)
- Le Syndicat Intercommunal d'Électrification de QUIMPERLE
- La Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le projet de travaux d'aménagement RD 790 avec mise en souterrain BT, EP et France Télécom Rue du Faouët pour un montant total de 449 630.27 € HT
- Accepte le plan de financement proposé par le Maire
- Sollicite la subvention, pour la basse tension au Syndicat Départemental d'Énergie du Finistère (SDEF) pour le programme PAMELA
- Sollicite l'inscription des travaux au programme 2009 du Syndicat d'électrification de QUIMPERLE
- Sollicite les subventions du Conseil Général
- Sollicite la D.G.E
- Décide de réaliser ce programme d'opération avec l'échéancier suivant :
 - effacements des réseaux : 1^{er} semestre 2009
 - Travaux aménagement RD 2^{ème} semestre 2009

Instauration d'une P.V.R (Participation pour financement des voiries et réseaux publics)

(Affiché en mairie le 26/12/08 – Visé par la Préfecture le 29/12/08)

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 332-6-1-2° d), L 332-11-1 et L 332-11-2

Considérant que les articles précités autorisent de mettre à la charge des propriétaires fonciers les coûts de construction des voies nouvelles, de l'aménagement des voies existantes ainsi que ceux d'établissement ou d'adaptation des réseaux qui leur sont associés, réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- DECIDE d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la participation pour le financement des voiries et réseaux publics définie aux articles L 332-11-1 et L 332-11-2 du code de l'urbanisme

Décisions modificatives – Budget 2008

(Affiché en mairie le 26/12/08 – Visé par la Préfecture le 29/12/08)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits prévus à certains articles étant insuffisants, il est nécessaire de voter certaines décisions modificatives

Budget GENERAL – décision modificative n°4

Ouverture de crédit

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Compte	Nature	Montant
012	6413	Personnel non titulaire	+ 12 000 €
012	6453	Cotisations aux caisses de retraite	+ 4 500 €
012	64168	Autres rémunérations	+ 1 600 €
		TOTAL	+ 18 100 €

COMPTES RECETTES

Chapitre	Compte	Nature	Montant
013	6419	Remboursements sur rémunération du personnel	+18 100 €
		TOTAL	+ 18 100 €

Budget GENERAL – décision modificative n°5

Virement de crédit

CREDITS A OUVRIR			
Chapitre	Compte	Nature	Montant
011	60621	Combustibles	5 400.00 €
66	6611	Intérêts emprunts	1 800.00 €
		TOTAL	7 200.00 €

CREDITS A REDUIRE			
Chapitre	Compte	Nature	Montant
022	022	Dépenses Imprévues	- 7 200.00 €
		TOTAL	- 7 200.00 €

BUDGET EAU POTABLE : décision modificative n°2

(Pour information– décision prise par arrêté municipal)

Virement de crédit

CREDITS A OUVRIR			
Chapitre	Compte	Nature	Montant
66	661	Intérêts emprunts	230.00 €
		TOTAL	230.00 €

CREDITS A REDUIRE			
Chapitre	Compte	Nature	Montant
022	022	Dépenses Imprévues	230.00 €
		TOTAL	230.00 €

BUDGET ASSAINISSEMENT : décision modificative n°4

Virement de crédit

CREDITS A OUVRIR			
Chapitre	Compte	Nature	Montant
011	6061	Fourniture Electricité	630.00 €
011	626	Frais téléphoniques	70.00 €
		TOTAL	700.00 €

CREDITS A REDUIRE			
Chapitre	Compte	Nature	Montant
022	022	Dépenses Imprévues	-700.00 €
		TOTAL	-700.00 €

Bibliothèque communale – opération de désherbage

(Affiché en mairie le 26/12/08 – Visé par la Préfecture le 29/12/08)

Dans le but de faire évoluer le fonds d'ouvrages de la bibliothèque municipale, une opération de « désherbage » a été réalisée.

Cette opération consiste à éliminer un certain nombre d'ouvrage abîmés, piqués, déchirés, vieillis ou non adaptés.

Une liste des livres à éliminer a été dressée

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte de cette opération de « désherbage ».

Convention relative à l'accès des bibliothèques/médiathèques municipales informatisées sur la base livres du site Electre.com

(Affiché en mairie le 26/12/08 – Visé par la Préfecture le 29/12/08)

Dans le cadre de sa mission d'aide au développement des bibliothèques et de leur mise en réseau informatique, la COCOPAQ souhaite procurer aux bibliothèques municipales l'accès à une base bibliographique commune.

Cet accès a pour objet :

- d'optimiser la recherche documentaire et la préparation des commandes réalisées par le personnel des bibliothèques, grâce à un outil commun permettant notamment la consultation de la disponibilité des documents chez les éditeurs.
- De tendre vers une harmonisation des catalogues par la dérivation de notices à partir d'une base bibliographique commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M. Le Maire à signer la convention relative à l'accès des bibliothèques/Médiathèques à la base Livres du site Electre.com.

Questions diverses :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la mise en place des périmètres de protection du captage d'eau de Quimperlé, des inquiétudes ont été soulevées à propos de l'ancienne décharge du Rest.

Deux organismes ont été consultés pour la réalisation d'une étude de recherche de pollution et d'une proposition de scénarios de travaux de réhabilitation.

M. Le Maire propose à l'assemblée de soumettre ce dossier à la commission Environnement.

Le Maire
Roger COLAS

La secrétaire
Magali RICHARD

Les Conseillers